

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 Zoo, Servion	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Svetlana Antenen	
Scrutatrices :	Mme Rosa Aeschlimann	
	Mme Claire Sarbach	
Ouverture de la séance :	18h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	47
	Quorum :	24
	Présents :	42
	Absents :	5
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	22

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, aux membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse et du public.

La présidente relève le caractère particulier de la tenue de la séance au Zoo de Servion, compte tenu de l'importance de cet établissement pour la commune et de l'attachement de la population à ce lieu emblématique. Elle rappelle la valeur des rencontres avec la faune dans son milieu naturel, aujourd'hui menacée par le déclin de la biodiversité, et souligne le rôle des zoos dans la conservation des espèces. Elle salue le travail et l'engagement de la famille Bulliard depuis plus de 50 ans, et remercie chaleureusement l'équipe du Zoo, en particulier M. Roland Bulliard et ses filles, Mme Virginie Grivel et Mme Céline Bulliard, pour leur accueil et pour l'organisation de la soirée.

Mme V. Grivel remercie les personnes présentes et met en évidence l'importance du soutien régional pour renforcer les liens avec la population locale et préserver le caractère familial du Zoo, dont le fonctionnement dépend principalement de la fréquentation des visiteurs. Elle retrace ensuite l'histoire du Zoo en rappelant le rôle déterminant de la Commune et de la Préfecture dans sa création et son maintien. L'origine du Zoo remonte à la fin des années 1960, avec un parc animalier éphémère installé à Servion. Après le départ du propriétaire, la Commune a dû prendre en charge les animaux, plaçant certains chez des habitants de la région et un couple de lions au Théâtre Barnabé.

Trois frères fribourgeois, les Bulliard, relancent le projet avec l'appui de la Commune. Après plusieurs années de travaux importants, le Zoo ouvre officiellement ses portes en juin 1974. Au fil du temps, le parc se développe, accueille davantage d'espèces, notamment un couple de tigres en 1981, et améliore continuellement ses infrastructures. En 2024, le Zoo fête ses 50 ans, et la direction est transmise à la troisième génération de la même famille, représentée par les deux sœurs.

Au cours des années, le Zoo évolue vers une approche axée sur la protection et le bien-être animal, ce qui lui permet d'intégrer des associations suisses et internationales œuvrant dans ce domaine. En 2025, le Zoo rejoint également plusieurs programmes de sauvegarde d'espèces menacées, confirmant ainsi son rôle actif dans la conservation de la biodiversité. En conclusion, Mme V. Grivel encourage les personnes présentes à adhérer à l'Association des Amis du Zoo.

1. Appel nominal

Mme Svetlana Antenen, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal.

Le Conseil compte actuellement 47 membres. Le quorum de 24 membres est atteint et avec 42 membres présents, la majorité de la séance est de 22.

La séance est donc ouverte conformément à l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 6 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du Conseil

Rappel pour la mise à jour des coordonnées bancaires

À la fin de l'année, la bourse communale procédera au versement des jetons de présence et des autres indemnités. Les membres du Conseil ayant modifié leurs coordonnées bancaires sont priés d'en informer la bourse.

Visite du Préfet

La visite de la Commune par M. Cédric Alber, nouveau préfet du district, a eu lieu le 12 novembre 2025 et a été très positive.

Dates importantes 2026

Les dates importantes à retenir jusqu'à la fin de la législature, le 30 juin 2026, sont les suivantes :

- 22 juin 2026 : assermentation du Conseil pour la législature 2026-2031
- 24 juin 2026 : dernier Conseil communal de la législature à Lausanne

5. Élections communales 2026

La présidente exprime son inquiétude quant au faible nombre de candidatures pour le Conseil. Une séance d'information a été organisée le 20 novembre, mais la participation a été limitée, notamment à cause des conditions météorologiques. Elle relève que, lors de différentes rencontres publiques, et de nombreux dialogues avec des habitant·e·s la fonction de conseillère ou conseiller communal ne suscite actuellement malheureusement que peu d'enthousiasme. Les membres du Conseil sont donc invités à encourager leur entourage à s'engager en leur expliquant le rôle et le fonctionnement du Conseil.

La liste d'entente communale sera établie avec, en tête, les conseillères et conseillers sortants, classés par tirage au sort, suivis des nouvelles et nouveaux candidats, également tirés au sort. Aucun parrainage n'est requis, la liste étant signée par les membres de la Municipalité. Des listes d'inscription circuleront durant la séance afin que les personnes déjà décidées puissent s'annoncer. Elles seront également mises à disposition le lendemain, lors du marché de Noël, et resteront accessibles au Greffe. Le délai d'inscription est fixé au 12 janvier 2026 à 12h00.

Mary Claude Pittet-Monod souhaite savoir à quoi correspond la colonne « descriptif ». La présidente précise qu'il s'agit d'une case de 80 caractères destinée aux informations telles que la profession ou l'occupation, la mention de conseillère ou conseiller figurant en premier.

Mme Stéphanie Braillard demande si cette mention est comprise dans les 80 caractères. La présidente confirme que c'est le cas, le volume des cases étant formaté par le Canton en vue de l'édition des bulletins de vote.

6. Préavis municipal n° 05-2025 : Budget 2026

La présidente rappelle que le document a été transmis par courriel le 1^{er} décembre et exprime l'espoir que cette anticipation ait permis à chacune et chacun de l'étudier attentivement.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances. Après l'examen, le budget 2026 apparaît équilibré, avec un excédent de 1000 fr. Les charges et les revenus sont en progression, respectivement de 626'700 fr. et 626'400 fr. La marge d'autofinancement prévisionnelle diminue de 8% par rapport à l'exercice précédent, soit 183'700 fr.

Quant à l'endettement, les comptes de la Commune indiquent une dette d'environ 4'000'000 fr. et les liquidités à hauteur de 1'258'000 fr., selon les informations fournies par la boursière.

La Commission des finances émet un avis favorable à l'adoption du budget et recommande au Conseil de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion et les questions portent sur les postes suivants :

- 3200.3146.00 « Entretien des forêts »

Mme Corinne Mérat s'interroge sur les charges de 30'000 fr., en hausse d'environ 20'000 fr. par rapport aux deux budgets précédents.

M. Jérôme Oberson, syndic, explique que cette somme inclut notamment la suppression de l'antenne située en zone forestière, au chemin de Praz Don Abbé (10'000 fr.), ainsi qu'une réserve destinée à couvrir d'éventuels abattages d'arbres en urgence ou des travaux liés à des glissements de terrain, comme la stabilisation du talus du chemin aux Orgevaux en mai de cette année.

M. Yves Devaud, municipal, ajoute qu'un accident forestier à Châtel-Saint-Denis, ayant blessé une personne, a conduit plusieurs communes à prévoir des fonds pour sécuriser les chemins forestiers, la voirie étant chargée du contrôle. Ces fonds pourront également servir à la réalisation d'autres installations (canapés forestiers, tables de pique-nique, etc.)

- 4500.4342.00 « Taxes annuelles d'entretien et d'utilisation »

Mme C. Mérat constate qu'un ajustement de la taxe par habitant et par entreprise est annoncé, sans que le montant de cette augmentation ne soit précisé.

Le syndic annonce que la taxe des déchets sera augmentée de 20 fr. dès 2026, rappelant que l'entretien des déchets constitue un service affecté et que la taxe doit couvrir l'ensemble des coûts liés.

- 1010 « Conseil communal » et 1020 « Municipalité »

M. Serge Theintz souhaite connaître l'origine des revenus.

Le syndic précise qu'ils proviennent des indemnités perçues par les membres du Conseil et de la Municipalité pour leur participation à des associations intercommunales.

- 3200 « Service des forêts »

M. S. Theintz remarque que les revenus liés à la vente du bois ont été budgétés en 2024, mais pas en 2025 et 2026.

M. Y. Devaud indique que, depuis l'adhésion de la Commune au Groupement forestier Broye-Jorat le 1er janvier 2018, celui-ci est notamment chargé de la vente du bois. Les revenus issus de ces ventes servent à couvrir les frais de gestion des forêts ; la Commune ne perçoit donc plus directement de revenus liés à la vente du bois.

- 4500.3526.22 « Élimination déchets compostables »

M. S. Theintz s'étonne que le montant budgété reste identique aux années précédentes, alors qu'une modification importante a été apportée à l'organisation du transport des déchets compostables : la réduction de l'emplacement dédié aux déchets verts a entraîné des transports plus fréquents et réguliers.

Le syndic explique que le calcul pour solliciter des offres de transport a été basé sur le tonnage des années précédentes. Le nouveau transporteur propose un coût à la tonne inférieur, ce qui permet de maintenir le budget au même niveau.

Mme Monique Ries, municipale, ajoute que le broyage des déchets, autrefois coûteux, n'est désormais plus nécessaire grâce à des enlèvements plus fréquents.

- 1500.3513.00 « Participation aux écoles de musique (LEM) »

Mme P. King Rojo souhaite obtenir des précisions car, selon ses connaissances, la Commune de Servion ne dispose pas d'école de musique.

Le syndic confirme ces propos, en expliquant qu'il s'agit d'une obligation légale de participer financièrement aux écoles de musiques régionales. Il ajoute que l'intérêt pour la pratique musicale augmente et que des locaux pouvant accueillir ces activités sont actuellement recherchés.

- 1900.3152.01 « Entretien et maintenance matériel et logiciels »

Mme P. King Rojo trouve que le montant de 65'000 fr. est trop élevé.

M. François Henry, municipal, indique qu'il s'agit des charges récurrentes (licences, logiciels, etc.) qui augmentent constamment et que la Commune doit assumer.

- 1900.4360.00 « Remboursement des tiers »

Mme P. King Rojo souhaite comprendre l'origine des revenus de 12'000 fr.

M. F. Henry répond qu'il s'agit des revenus issus de la location des serveurs informatiques de la Commune à des associations ou à d'autres communes.

- 3551.4909.00 « Mises à disposition gratuites diverses »

Mme P. King Rojo s'interroge sur les revenus de 4'500 fr.

Le syndic explique qu'il s'agit de la mise à disposition gratuite des salles et des bâtiments communaux aux sociétés locales. Ce montant est ensuite compensé dans d'autres comptes en tant que charges, notamment au poste 1500.3909.01 dans « Affaires culturelles et de loisirs » et au poste 1700.3909.01 dans « Sport », annulant ainsi les revenus. Le montant est donc indiqué uniquement à titre informatif.

- 4400.3111.00 « Achats mobilier et matériel »

M. Giuseppe Monteleone souhaite obtenir plus d'informations sur l'emplacement et la gestion du pumptrack mobile, dont l'achat est prévu en collaboration avec les Communes d'Oron et de Jorat-Mézières.

Le syndic explique que le pumtrack sera déplacé entre les communes tous les deux à trois mois et stocké et révisé à Oron durant l'hiver. Son installation et son entretien seront assurés par les chefs de voirie et un contrat définira la répartition des frais. Deux emplacements sont envisagés sur le territoire communal : à côté du skate-park à Les Cullayes et au centre de Servion.

En réponse à la question de M. G. Monteleone sur la publication d'un agenda, le syndic précise que l'organisation exacte n'est pas encore définie, mais qu'une annonce sera faite via l'application iNotis lors de la mise en service du pumtrack.

Mme Isabelle Padrun souhaite obtenir plus d'informations sur cette installation et son utilité. Le syndic explique qu'il s'agit d'un parcours pour les vélos, skates et trottinettes, sans sauts mais avec des bosses, adapté aux enfants et aux adultes.

Plutôt que d'investir dans un pumtrack fixe, dont le coût aurait été trop élevé, il a été jugé plus judicieux de mutualiser l'acquisition avec deux autres Communes, afin de disposer d'une installation modulable et adaptable selon les saisons.

- 1700.3185.00 « Honoraires et prestations de service »

M. G. Monteleone demande des précisions concernant l'«étude-pilote des infrastructures sportives haut-district Lavaux-Oron ».

Le syndic explique que le Canton a constaté un manque d'infrastructures sportives dans le district et qu'il a été décidé de mener une étude conjointe avec les communes environnantes, plutôt que des réflexions séparées. La première séance a déjà eu lieu avec toutes les sociétés sportives locales pour recenser leurs besoins et permettre par la suite une répartition coordonnée des infrastructures.

- Plan d'investissement 2025-2030

M. G. Monteleone constate que des travaux de rénovation de la salle communale de Les Cullayes sont prévus en 2026 et 2027 et souhaite obtenir plus de détails.

Le syndic répond qu'un audit des bâtiments communaux a révélé la nécessité de rénover la salle. La réflexion porte actuellement sur le choix de maintenir le bâtiment en l'état, de revoir les aménagements ou de l'agrandir par une extension pour augmenter sa capacité d'accueil.

M. G. Monteleone s'interroge également sur le poste « financement extension vestiaires/douches et éclairage FCJM », budgété à 325'000 fr. en 2026, et demande les raisons de la participation de la Commune de Servion.

Le syndic explique que, conformément à une convention signée à l'époque avec Jorat-Mézières et d'autres communes de l'ancien district d'Oron, Servion est tenue de participer dans la répartition des charges. Il précise que le projet relatif est actuellement élaboré en collaboration avec un architecte et que les préavis correspondants seront ensuite présentés dans les communes concernées.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis 05-2025 sont acceptées à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 06-2025 : relatif au règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

M. R. Sermier, président-rapporteur, présente le rapport de la Commission des finances. La rencontre avec l'ensemble des membres de la Municipalité du 10 novembre a permis d'obtenir les réponses et les clarifications nécessaires. La Commission relève en particulier que le partenariat avec l'Office du tourisme de Moudon a été engagé pour une durée de trois ans et recommande à la Municipalité de suivre la qualité et la pertinence de cette collaboration. Estimant que les propositions formulées dans le préavis sont équilibrées, responsables et appropriées à la situation financière actuelle de la Commune, la Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Barthélémy Agaësse s'interroge sur les formulations figurant dans la partie « Cadre légal du préavis » aux points a), relatif à la taxe communale de séjour (« le produit de cette taxe doit être affecté à des dépenses profitant à l'ensemble des touristes ») et c), relatif à la taxe communale sur les résidences secondaires (« le produit de cette taxe doit être affecté à des dépenses profitant directement ou indirectement à ceux qui l'acquittent »). Il relève que ces formulations pourraient laisser entendre que la taxe est payée et récupérée par les mêmes personnes, qui vivent du tourisme. Il se demande si le produit de ces taxes ne devrait pas bénéficier à l'ensemble des habitants de la commune.

Le syndic répond que le produit de ces taxes revient à la Commune, qui l'affecte ensuite à des dépenses liées au tourisme, au sens large, notamment au financement de promotions touristiques réalisées par l'Office du tourisme de Moudon ou au sein même de la Commune.

M. B. Agaësse pose ensuite une question concernant les Articles 3 et 4 du Règlement communal correspondant, dont la rédaction pourrait laisser penser que l'accueil d'amis ou de membres de la famille chez un particulier serait soumis à une taxation, éventuellement en fonction de la durée du séjour. Il demande également des précisions concernant l'Article 5, point j) relatif aux « personnes qui séjournent de manière durable dans le cadre de leur étude ou de leur apprentissage et qui n'ont pas encore 25 ans... », notamment sur la définition de la notion de « manière durable » et sur l'existence d'une durée minimale définie.

Le syndic indique que ces dispositions ne concernent pas des visites de courte durée mais des séjours prolongés. Il ajoute qu'il s'agit d'un règlement type et qu'il examinera ces points avant d'y revenir.

Mme P. King Rojo signale que dans la partie « Proposition de règlement communal » du préavis, la phrase « ... la taxe de séjour s'élève à un montant fixe de CHF 3.- (trois francs suisses) par nuitée » ne mentionne pas explicitement la notion « par personne ». Bien que celle-ci soit sous-entendue, elle n'est pas indiquée, contrairement au Règlement.

Le syndic en prend note.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis 06-2025 sont acceptées, avec cinq voix contre et trois abstentions.

8. Préavis municipal n° 07-2025 : relatif à l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), au renouvellement des infrastructures informatiques en partenariat avec Jorat-Mézières et Montpreveyres et à l'acquisition du logiciel Polco.ch

M. Franz Schambach, rapporteur, présente le rapport de la Commission ad hoc. La Commission s'est réunie le 18 novembre en présence de M. François Henry, municipal, M. Gilbert Cuttelod, responsable informatique, et M. Roland Galley, municipal de la Commune de Jorat-Mézières. Cet échange a permis de comprendre les enjeux du projet et d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les aspects techniques, logistiques et financiers. La Commission constate que la mutualisation des infrastructures est justifiée et bénéfique. Elle garantit un stockage sécurisé des données, des accès sûrs et un plan de sauvegarde fiable et pérenne, tout en préservant l'indépendance de chacune des trois communes. Le projet est jugé pertinent, bien préparé et financièrement conforme aux besoins de la Commune. La Commission recommande donc au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances. À la suite de la rencontre du 10 novembre avec l'ensemble de la Municipalité, la Commission a obtenu les clarifications nécessaires pour l'élaboration du rapport. Elle souhaite saluer la démarche de mutualisation, qui permet une optimisation des dépenses entre le plan d'investissement présenté lors du budget 2025 et ce projet. La Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis, en précisant que les propositions formulées sont équilibrées, responsables et financièrement appropriées.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis 07-2025 sont acceptées à une très large majorité, avec deux abstentions.

9. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée, relaie les informations communiquées à la séance du 3 décembre 2025.

- Préavis concernant une demande d'un crédit de 110'000 fr. pour une étude préliminaire de construction modulable

Compte tenu de l'évolution démographique, le nombre de salles de classe disponibles sur l'ensemble du groupement scolaire EPS du Jorat sera rapidement insuffisant. L'ASIJ prévoit d'installer des éléments modulables et de les mettre en service à la rentrée d'août 2028. Afin d'évaluer au mieux les besoins et les possibilités d'aménagement sur les différents sites identifiés, un bureau d'accompagnement du maître d'ouvrage sera engagé pour réaliser l'étude de faisabilité de ce projet.

- Communications du Comité de direction
 - Certaines retouches après travaux sont toujours en suspens au collège Gustave-Roud, et une nouvelle prolongation du dépôt de garantie est prévue ;
 - Un nouvel appel d'offres en marché public est en cours pour le transporteur scolaire. La décision d'adjudication est prévue pour mi-février 2026 ;
 - Lors de la journée de neige du 20 novembre, la gestion du passage d'environ 400 élèves vers les bus a posé des difficultés aux patrouilleurs, en raison des problèmes de comportement des enfants. Une discussion est en cours pour définir les mesures à prendre.
- Communications du directeur de l'EPS du Jorat, M. Cédric Béguin.

L'établissement fonctionne globalement bien, mais la gestion des 220 membres du personnel devient complexe, notamment lors des récents mouvements de grève. La question se pose sur la nécessité de créer un deuxième poste de directeur.

La prochaine séance se tiendra le 4 février 2026.

AIESFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Ferlens – Essertes

M. Bernard Burri, délégué, informe que le conseil législatif de l'Association s'est réuni le 9 décembre à Carrouge.

- Un préavis relatif au remplacement de la chambre de réunion des captages des Bois-de-Villars, pour un montant de 65'000 fr., a été adopté ;
- Le budget 2026, dont les charges et les revenus s'équilibrent à 581'886 fr., a été accepté ;
- Les projets actuels et futurs de réseau ont également été présentés.

M. B. Burri rappelle que les finances de l'Association n'ont aucun impact sur celles de la Commune, car elle est autofinancée par les contributions des usagers.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron

M. Hermann Olivetta, délégué, indique que la séance a eu lieu le 9 octobre à Montpreveyres. Il présente les points principaux de l'ordre du jour et des délibérations.

- Le budget 2026 a été adopté. Avec une population du district de 65'723 habitants au 31 décembre 2024, le montant budgété s'élève à 1'544'490.50 fr., soit 23.50 fr. par habitant, montant identique à celui de 2024.
- Un préavis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport de personnes a été approuvé. Le choix s'est porté sur un véhicule Mercedes-Benz de 9 places, pour un montant de 57'000 fr.

- Le Règlement du Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron a été accepté avec quelques modifications mineures.

À la suite de la proposition de M. H. Olivetta et en accord avec la Municipalité de Servion, la prochaine séance du Conseil de l'ORPC sera organisée le 21 mai 2026 à la salle communale de Les Cullayes.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur de sous-produits animaux

Il n'y a pas d'informations à communiquer, la prochaine séance ayant lieu en mars 2026.

10. Communications de la Municipalité

Assainissement – Service des eaux – Manifestations – Informatique – Energie – Durabilité

M. F. Henry, municipal, présente deux sujets.

- Planification énergétique territoriale (PET) : étude menée par la société Holdibat.

Initialement, une étude CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil) avait été mandatée pour évaluer les bâtiments communaux. Les résultats de cette évaluation ont été reçus, mais pas encore analysés ; ils seront donc présentés lors d'une prochaine séance du Conseil.

En parallèle, il a été décidé de profiter de cette démarche pour établir une planification énergétique à l'échelle communale.

La PET permet d'analyser les besoins et les ressources de la commune, d'élaborer des scénarios alignés sur les objectifs de la Confédération et du Canton, et ensuite de définir les mesures concrètes qui pourront être intégrées dans le plan d'aménagement communal (PACom).

La présentation complète de cette étude est annexée au présent procès-verbal.

- PECC (Plan énergie et climat communal) : Programme de subventions 2026

Ce programme a été élaboré en collaboration avec la Commission consultative PECC, que M. F. Henry remercie pour le travail accompli, et conformément au Règlement communal du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable. À l'issue de ce travail, une directive municipale définissant les subventions et leurs critères d'octroi a été éditée ; elle sera prochainement disponible sur le site de la Commune.

Le budget disponible pour l'année 2026 s'élève à 82'000 fr. Ce montant est réparti entre quatre domaines : énergies durables, efficacité énergétique, développement durable et mobilité durable.

M. F. Henry présente les subventions prévues dans chacun de ces quatre domaines, sans toutefois détailler les critères d'obtention, lesquels figureront dans les formulaires de la directive.

Il précise que le montant du budget est défini et ne peut être dépassé, la Municipalité se réservant toutefois le droit d'adapter la répartition entre les domaines. Si une partie du budget n'est pas utilisé pendant l'année en cours, le solde sera reporté sur l'année suivante. Les subventions seront valables à partir du 1^{er} janvier 2026, mais pour les raisons de mise en place des processus de traitement et de suivi, l'annonce à la population se fera le 1^{er} février 2026, avec effet rétroactif.

La présentation complète se trouve en annexe de ce procès-verbal.

En conclusion, M. F. Henry salue la présence de MM. G. Cuttelod et R. Galley à la séance. Il les remercie chaleureusement pour leur travail lors de la préparation du préavis n°07-2026 relatif aux infrastructures informatiques et à la GED, réalisé en collaboration avec les communes de Jorat-Mézières et Montpreveyres, qui ont également accepté le préavis.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

M. J. Oberson, syndic, présente plusieurs points.

- Nouveau chef de voirie

Le syndic présente à l'Assemblée M. Frédéric Nicolet, engagé en tant que nouveau responsable depuis le 1^{er} juillet 2025. L'équipe de la voirie est désormais composée de six personnes.

Il informe également qu'un numéro de piquet a été mis en place pour contacter la voirie : 079 903 10 77.

- Remerciements

Le syndic remercie l'ensemble du personnel communal pour son engagement durant l'année 2025, qui a été particulièrement chargée. Il souligne notamment les décorations réalisées dans les deux villages par l'équipe de la voirie, ainsi que le travail accompli par l'administration, y compris pour la préparation des préavis.

Il exprime également sa gratitude aux membres du Conseil pour la confiance témoignée tout au long de l'année, pour leur engagement, leur contribution à l'organisation et à la participation aux différentes manifestations locales, ainsi que pour les échanges quotidiens.

- Projet « Actions communautaires »

Dans le cadre du projet lancé auprès des seniors des communes de Jorat-Mézières Montpreveyres et Servion, l'Association intitulée « Groupe habitants du Jorat » a été créée au début décembre 2025. Les personnes intéressées sont les bienvenues pour rejoindre l'association et à participer à diverses activités telles que balades, ateliers, lotos, etc.

M. G. Cuttelod se tient à disposition pour fournir plus d'informations.

- Élections communales 2026

Le syndic informe que MM Y. Boand, F. Henry et Y. Devaud se représentent à la Municipalité. Il annonce également que Mme Monique Ries met fin à ses fonctions après 18 ans de service, annonce qui est suivie par les applaudissements de l'Assemblée.

Il confirme par ailleurs qu'il se représente à la syndiculture.

Le syndic invite les personnes présentes à s'inscrire sur les listes de candidatures et à encourager leur entourage à participer.

11. Questions individuelles et vœux

La présidente rappelle que les questions individuelles et les vœux à l'adresse de la Municipalité sont libres. La Municipalité est également libre de répondre soit dans la séance, soit dans la suivante. Ces questions et vœux ne peuvent pas donner lieu à un vote.

M. Christophe Bossel souhaite s'informer sur la procédure de dépôt de candidatures à la Municipalité.

Le syndic répond que les listes sont disponibles au Greffe et que le délai est fixé au 12 janvier à 12h00, comme pour le Conseil communal.

M. Serge Theintz relève qu'il y a quelque temps, le site de l'Office du tourisme de Lausanne faisait la promotion du « Zoo de Lausanne », sa localisation à Servion n'étant mentionnée qu'en petits caractères.

Mme P. King Rojo signale que le télé-réseau par câble passait autrefois par un fusible qui se trouvait sur des tableaux électriques privés. Cette installation a désormais été déplacée, il n'est donc plus nécessaire d'intervenir chez les particuliers en cas de coupure de télévision.

Mme Stéphanie Braillard pose une question concernant les travaux d'imperméabilisation en cours au parking de Les Cullayes.

M. Y. Boand explique qu'il y a eu des problèmes liés aux dalles engazonnées qui n'étaient plus stables en raison des infiltrations d'eau, ce qui rendait le déneigement impossible. La décision a été prise de refaire cette partie en enrobé, principalement pour des raisons de coût. À ce jour, il n'est pas optimal de mettre en place des solutions perméables (les pavés ou l'enrobé filtrants) car elles ne fonctionnent pas correctement.

M. B. Agaësse demande si le reste du parking pourrait également être concerné.

M. Y. Boand lui confirme que ce n'est pas le cas.

Clôture de la séance :

La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 23 mars à 19h30 à la salle de Les Cullayes. La date de la séance des commissions avec la Municipalité reste à déterminer.

La présidente rappelle que le marché de Noël se tiendra le lendemain, le 13 décembre, dans la salle de Les Cullayes, et que la fenêtre de l'Avant du Conseil aura lieu le 18 décembre sur la place du village de Les Cullayes.

Elle adresse ses remerciements aux commissions, au Bureau, aux autres membres du Conseil, ainsi que à la Municipalité et à l'administration communale pour le travail accompli en 2025.

La présidente adresse à toutes les personnes présentes ses vœux de belles fêtes de fin d'année, en famille ou auprès de leurs proches, tout en ayant une pensée particulière pour les personnes seules, malades ou en deuil.

Elle informe enfin de la suite de la soirée avec la possibilité de visiter le Zoo ou de participer à des ateliers, accompagnés de l'apéritif et du repas préparés par l'équipe du Zoo.

La séance est levée à 19h50.

La présidente



Christine Mueller



La secrétaire



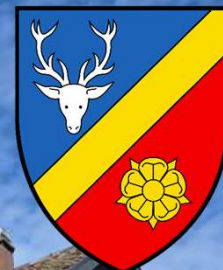
Svetlana Antenen

*Annexes : Planification énergétique territoriale
Programme de subventions 2026*

○○○○

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

holdibat
techniques du bâtiment

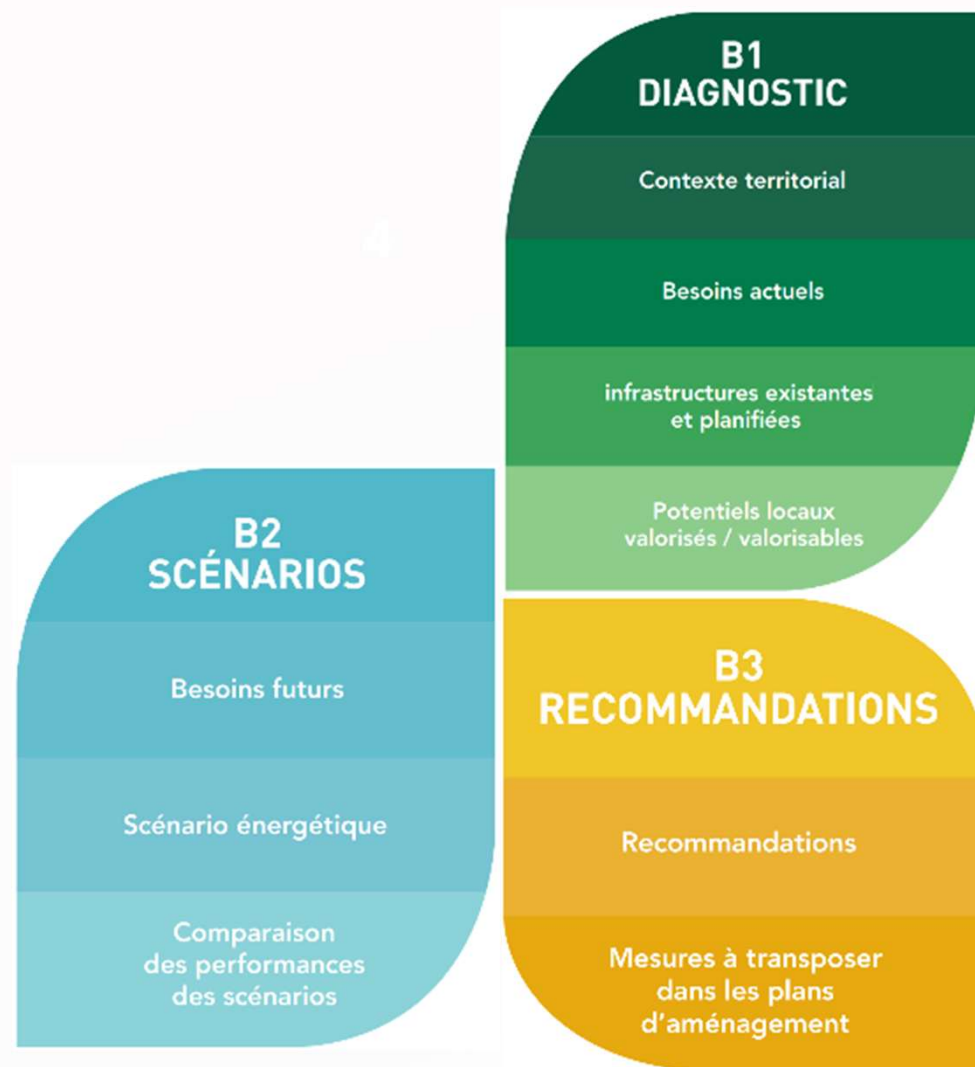


Les communes occupent une position centrale dans la stratégie énergétique nationale, agissant comme un pilier fondamental dans la réalisation des objectifs définis par la Confédération et le Canton.

Une PET est un outil pour les communes qui a pour but d'établir une planification énergétique sur la base d'une cartographie de la situation locale. Les éléments d'une PET peuvent être intégrés au PDCOM et au PACOM.

Quels intérêts ?

- Une aide à la décision en matière de politique énergétique.
- Contribuer à sécuriser l'approvisionnement en énergie.
- Contribuer au développement de l'économie locale et à l'émergence de projets innovants.



Etat des lieux : consommations de chaleur

- Les consommations de chaleur du parc bâti sont estimée à environ 20'500 MWh/an.
- En intégrant également le chauffage électrique direct, 71% des besoins du territoire sont aujourd'hui satisfaits par des agents énergétiques qu'il faudra remplacer.

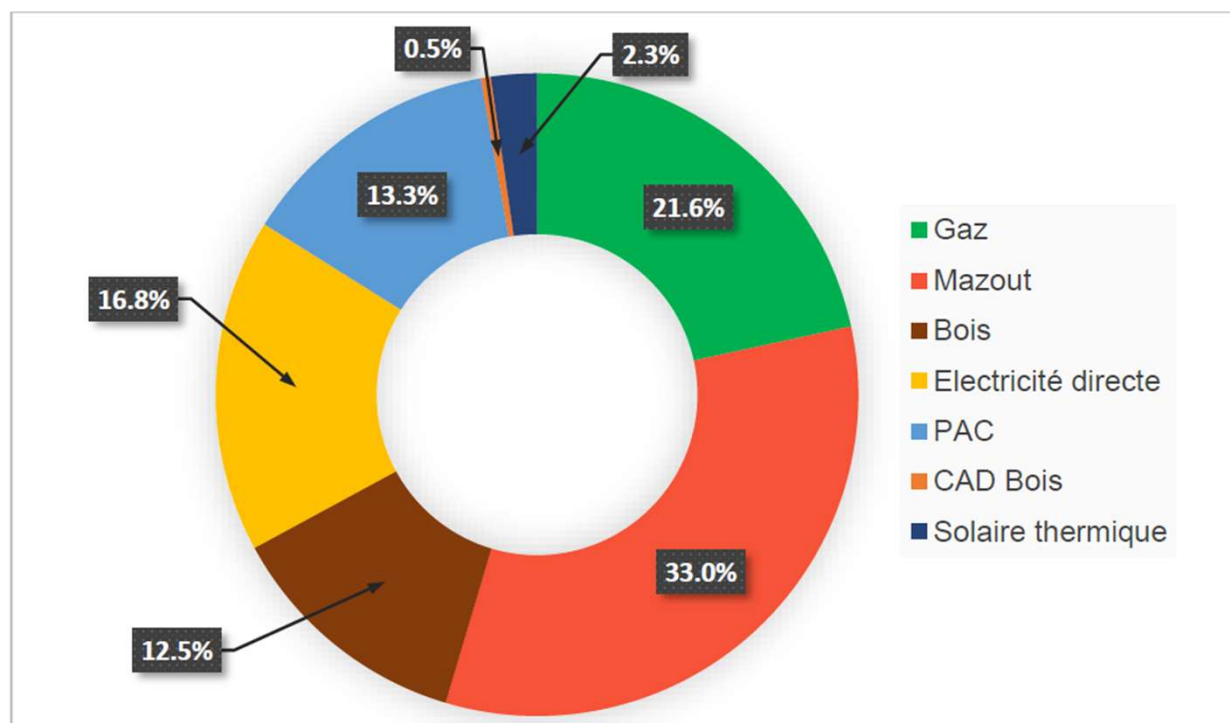


Figure 15 Répartition des besoins en chaleur du parc bâti par agent énergétique - 2024

Etat des lieux : consommations d'électricité

- La consommation totale d'électricité en 2024, incluant à la fois la chaleur et les consommations hors chaleur, atteint 8'880 MWh/an.
- Plus précisément, 47% de cette consommation électrique provient du chauffage, en raison notamment de la forte présence de système de chauffage électriques sur le territoire (118 bâtiment).
- La production photovoltaïque est de 1'845 MWh/an, 33% de cette production est autoconsommée.

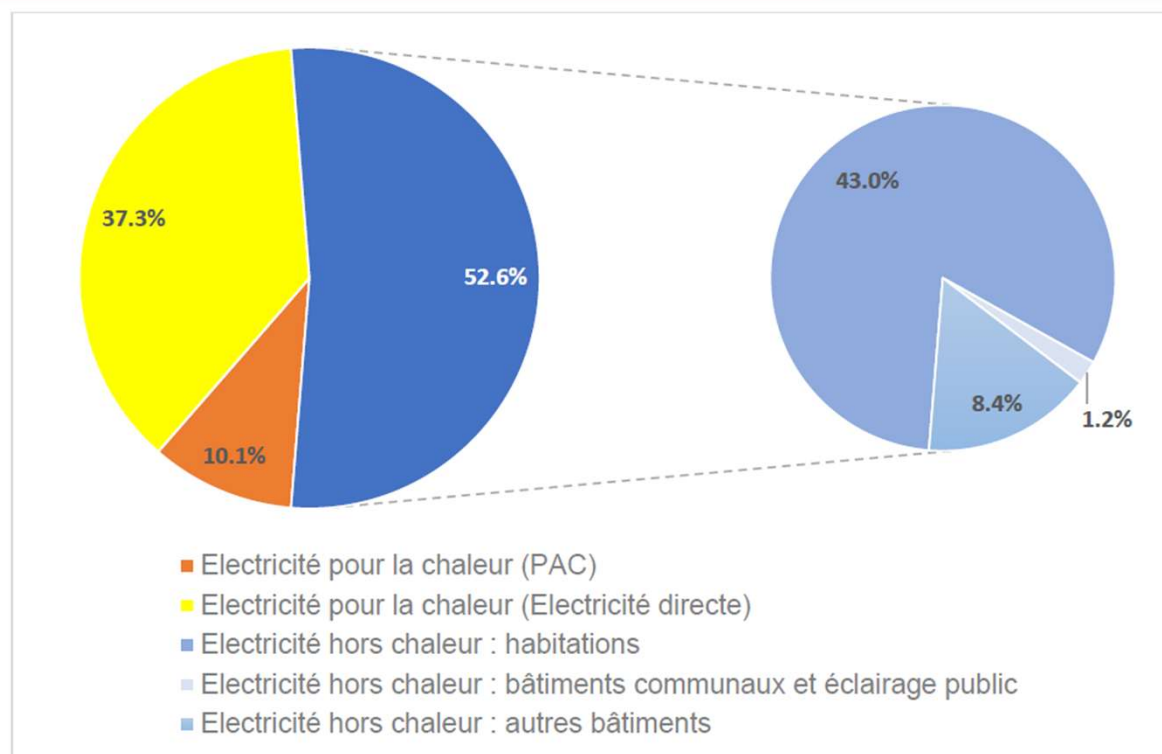


Figure 16 Répartition de la consommation électrique – 2024

Etat des lieux : efficacité du parc bâti logement

- À Servion, 143 bâtiments à usage de logement affichent une consommation de chaleur supérieure à 125 kWh/m², correspondant aux classes énergétiques F ou G. À eux seuls, ces bâtiments représentent près de 35 % de la demande totale de chaleur du parc bâti.
- Selon la stratégie énergétique suisse
- **1) Sobriété, 2) Efficacité, 3) Renouvelable** les bâtiments dont la consommation dépasse 100 kWh/m² doivent en priorité envisager des mesures d'amélioration de l'enveloppe (isolation, remplacement des fenêtres, réduction des déperditions), avant de procéder à un remplacement du système de chauffage par une solution renouvelable.

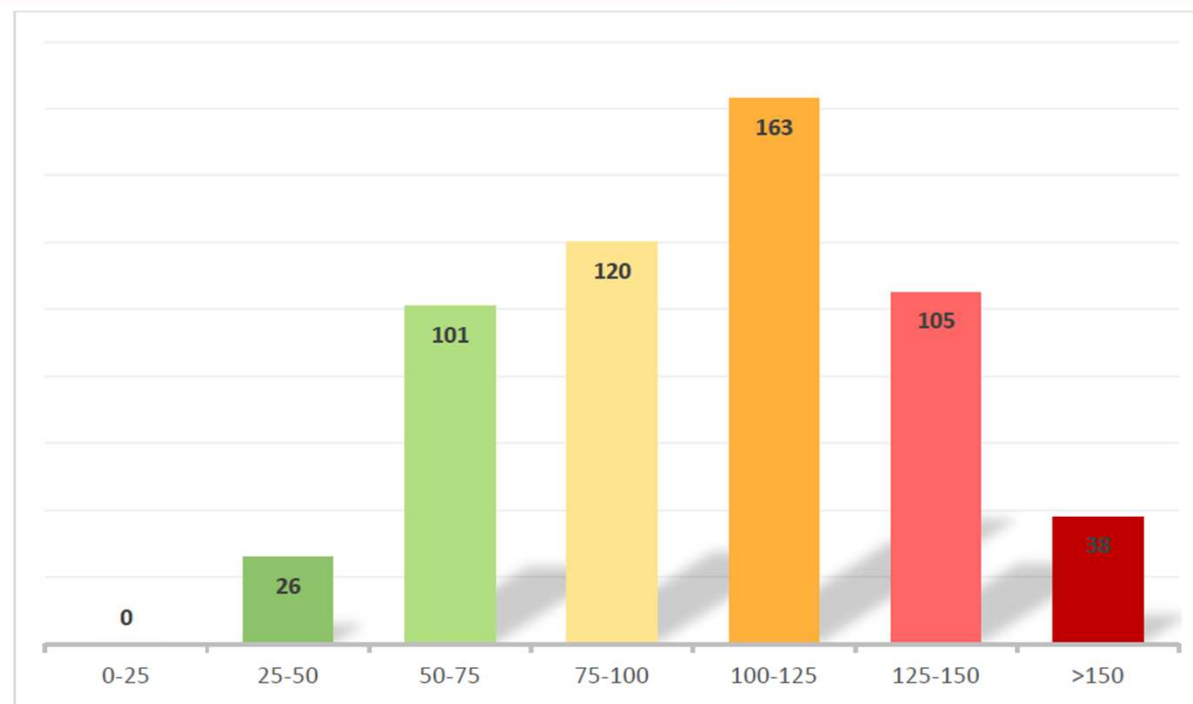


Figure 21 Classification du parc bâti logement en fonction des performances thermiques

Les ressources locales à disposition : chaleur

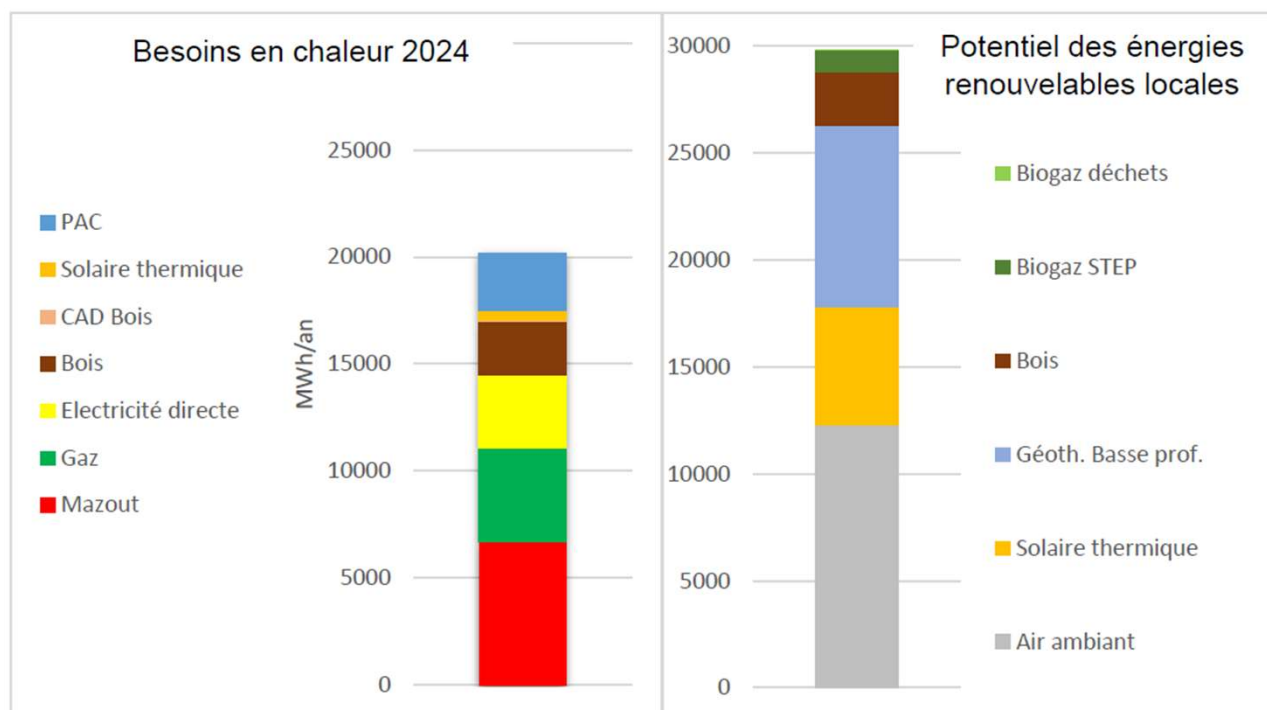
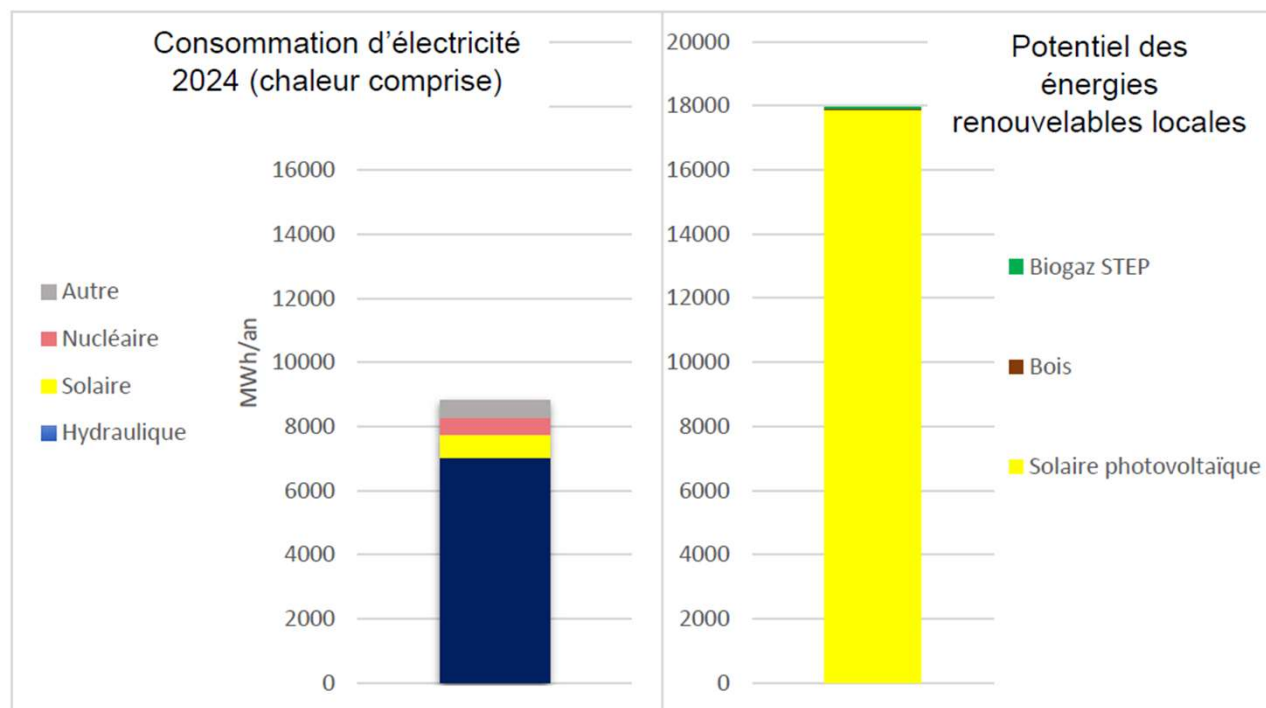


Tableau 17 Bilan thermique du territoire et potentiel maximum des ressources renouvelables locales

- En théorie, les ressources renouvelables locales pourraient suffire à répondre aux besoins actuels en chaleur. Parmi elles, les sources les plus prometteuses sont la géothermie, le solaire thermique et l'air ambiant.
- Il convient néanmoins de garder à l'esprit que, selon divers critères, les potentiels ne pourront pas être entièrement valorisés. D'où l'importance d'agir en priorité sur la réduction des besoins énergétiques du parc bâti.

Les ressources locales à disposition : électricité



- Le territoire dispose d'un potentiel local de production d'électricité considérable, notamment grâce au solaire photovoltaïque, qui pourrait, en théorie, couvrir l'ensemble des besoins électriques de la commune.
- Mais l'électricité présente une contrainte temporelle majeure : il est difficile de la stocker. En particulier, en soirée lorsque les besoins en électricité sont les plus élevés, les panneaux ne produisent plus d'électricité. Cela souligne la difficulté de s'appuyer sur une seule source de production.
- A l'avenir, le stockage, couplé à une maximisation de l'autoconsommation, représentera un enjeu majeur.

Objectifs de la Confédération, du Canton et de la commune

Stratégie énergétique 2050 de la Confédération	Objectifs 2035	Objectifs 2050
Consommation finale d'énergie (par rapport à 2000)	-43%	-54%
Consommation d'électricité (par rapport à 2000)	-13%	-18%
Conception cantonale de l'énergie	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Part renouvelable locale (chaleur, électricité, carburant)	35%	53%
Part renouvelable locale (chaleur, carburant)	20%	37%
Part renouvelable locale pour l'électricité	65%	84%

Tableau 18 Objectifs énergétiques fédéraux et cantonaux

Objectifs globaux	Situation actuelle	Objectifs 2035
Objectif 1 : consommation en énergie finale par habitant, par rapport à 2024 ²⁹	11.4 MWh/an	-22%
Objectif 2 : consommation de chaleur du parc bâti, par rapport à 2024	20'500 MWh/an	-7%
Objectif 3 : Part renouvelable locale pour la chaleur, hors carburant	28%	65%
Objectif 4 : Part renouvelable locale pour l'électricité, hors mobilité	20%	65%
Objectif 5 : Augmenter le taux d'autoconsommation de l'électricité produite	33%	40%

Tableau 19 Objectifs globaux, commune de Servion

- Il n'est pas attendu que chaque commune atteigne l'ensemble des objectifs fixés par la Canton et la Confédération. Il est attendu que chaque commune contribue à la trajectoire globale au regard de ses contraintes et de ses opportunités, plutôt que de viser une stricte reproduction des cibles.

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE

- Objectif : taux de rénovation de 2%/an jusqu'en 2035. La rénovation du parc bâti représente 2'900 m² à rénover par an.
- Il est conseillé d'agir en priorité sur les bâtiments les + énergivores du territoire.
- La Confédération a établi des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique. Pour les atteindre, l'ensemble des bâtiments devront, au minimum, atteindre une classe énergétique D. Après 2035, il sera nécessaire d'accélérer le rythme de rénovation, avec un taux de rénovation annuel bien supérieur.
- À Servion, cela signifie que 308 bâtiments, représentant 65 % des besoins en chauffage, devront être rénovés partiellement ou complètement d'ici 2050.

Efficacité

SRE des bâtiments existants (en m ²)			Besoins en chauffage des bâtiments avant 2000 (en MWh/an)		
SRE bâtiments chauffés ³³	Rénové (2%/an de 2026 à 2035)	% rénové du total	2024	2035	Evolution
145'184	29'000	20%	14'964	12'864	-14%

Tableau 21 Rénovation et évolution des besoins en fonction du scénario planifié

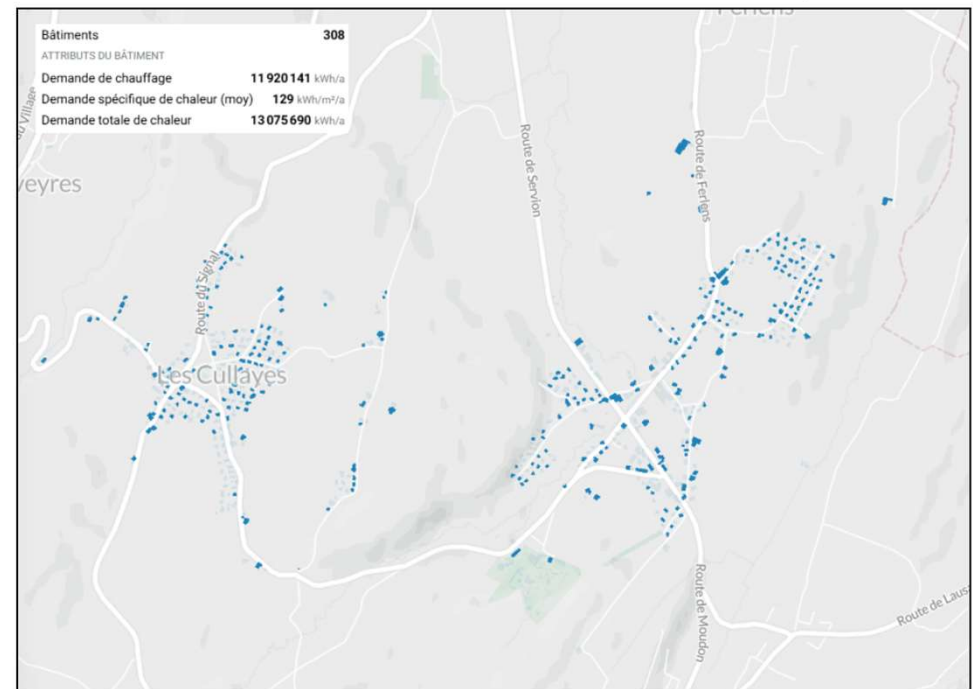


Figure 35 Bâtiments nécessitant une rénovation partielle ou complète d'ici 2050

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE

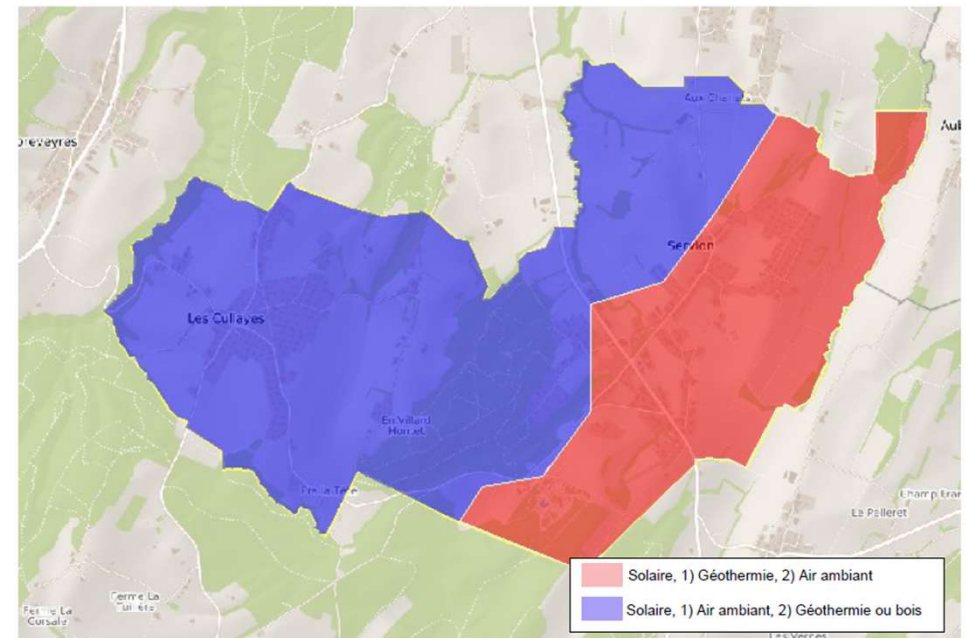
Objectif :

- valoriser les ressources renouvelables locales.
- En règle générale, la longévité d'un système de chauffage oscille entre 20 et 25 ans. Il est crucial de considérer un changement de source énergétique afin de répondre aux objectifs climatiques, impliquant le passage des énergies fossiles à des systèmes renouvelables.
- Cependant, il est conseillé d'agir avec précaution, car effectuer un changement de source énergétique dans une maison peu efficiente du point de vue thermique pourrait entraîner plusieurs problématiques (Une efficacité limitée, un investissement potentiellement non rentable, besoin accru en capacité).
- C'est essentiellement pour ces motifs que la rénovation du parc bâti doit être considérée comme une priorité, car l'énergie la plus économique et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas.

Renouvelable

	Rythme actuel	Scénario planifié
Type de système (gaz, mazout, électrique)	361	
Taux de substitution	2%/an	4%/an
Nombre de substitution d'ici 2035	72 (~ 10/an)	144 (~ 14/an)

Tableau 22 Taux de substitution en fonction du scénario



MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE

- L'augmentation de la production d'électricité renouvelable repose essentiellement sur le solaire photovoltaïque. L'entier du territoire est propice aux installations solaires (vérifier l'état de la toiture avant).
- Dans le cas du scénario planifié, l'objectif de production propose d'atteindre 25% du potentiel photovoltaïque en toiture de la commune, soit environ 4'000 MWh supplémentaires d'ici 2035. Cela représente environ 2'000 m² à installer chaque année.
- Il est recommandé de privilégier au maximum les regroupements en communautés d'autoconsommateurs (RCP) sur des périmètres aussi larges que possible. Cela permet notamment d'optimiser l'utilisation de la ressource renouvelable, en particulier en cas de production excédentaire. Ainsi, il convient de dépasser l'approche individuelle de consommation d'électricité.

Electricité locale

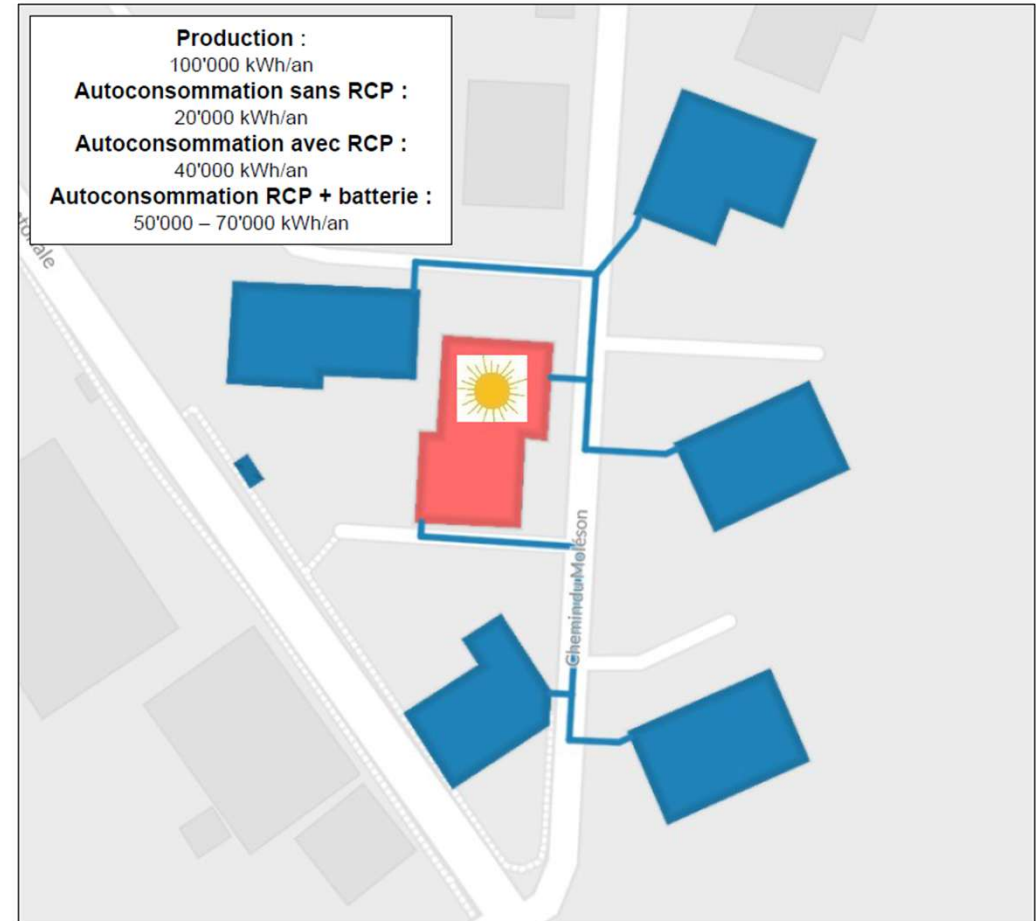


Figure 40 Exemple d'un quartier pouvant valoriser l'électricité produite par un RCP

Synthèse et bilan du scénario d'approvisionnement : chaleur

- Avec ce scénario agissant essentiellement sur la rénovation des bâtiments, les besoins en chaleur à horizon 2035 devraient baisser de 7% par rapport à aujourd'hui.
- En 2024, le parc bâti est encore majoritairement chauffé par des énergies fossiles (55% : gaz + mazout). Cependant, avec la mise en place de mesures ambitieuses, cette proportion pourrait considérablement diminuer, atteignant un peu moins de 30% d'ici 2035.

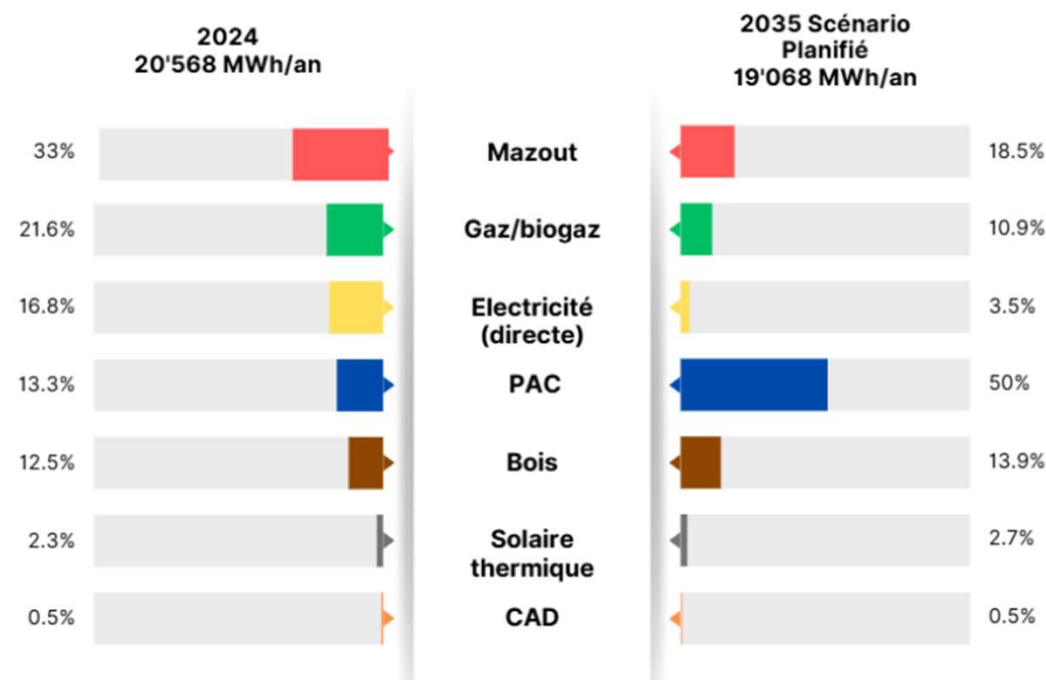


Figure 42 Approvisionnement des besoins en chaleur en 2022 et à l'horizon 2035

Synthèse et bilan du scénario d'approvisionnement : électricité

- En 2035, la consommation d'électricité liée au chauffage électrique va progressivement disparaître au profit d'une utilisation importante des pompes à chaleur.
- En matière d'approvisionnement énergétique, la principale évolution concerne une augmentation considérable de la production photovoltaïque, estimée à environ 5'845 MWh/an en 2035, par rapport aux 1'845 MWh/an actuels.
Actuellement, le taux d'autoconsommation est de 33% et notre scénario envisage d'atteindre 40% en 2035, ce qui signifie qu'environ 2'400 MWh sur les 5'845 MWh de production annuelle d'électricité photovoltaïque seront directement consommés localement

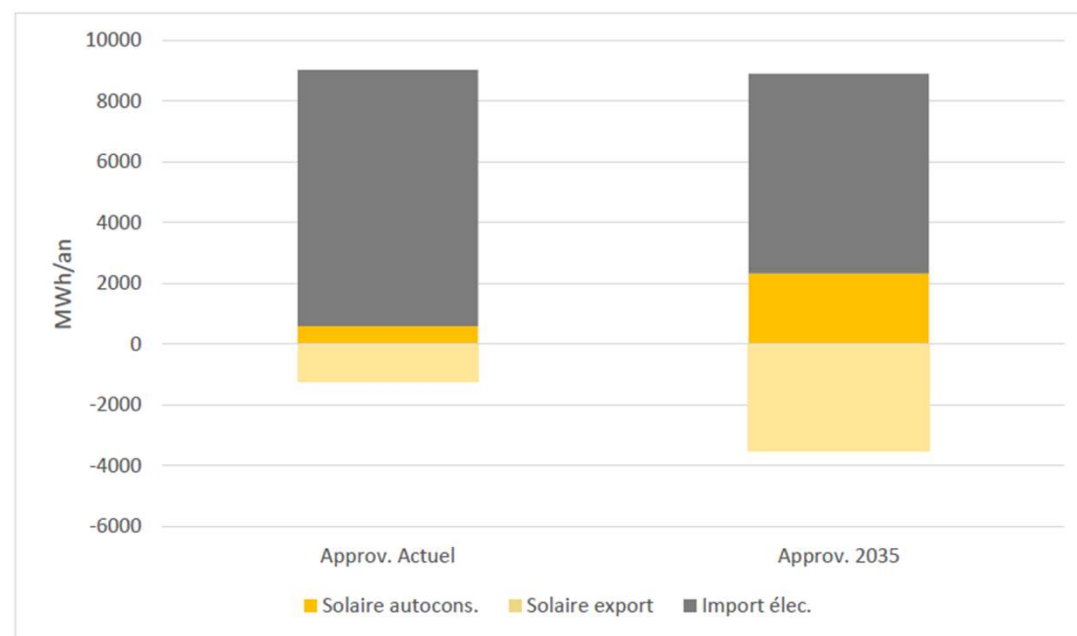
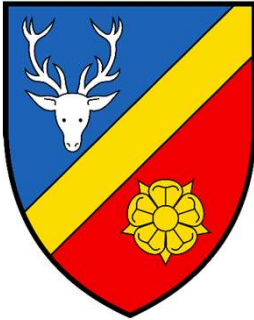


Figure 44 Approvisionnement en électricité actuel et selon notre scénario planifié

Mesures



Encourager les
économies d'énergie

Encourager et
soutenir la rénovation
du parc bâti

Promotion des énergies
locales et renouvelables
pour la production de
chaleur

Favoriser la
production et
consommation
d'électricité locale



Programme de subventions 2026

Contexte



Conformément au Règlement communal du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité en collaboration avec la Commission Consultative énergie, climat et durabilité a édité la directive Municipale définissant les subventions et leurs critères d'octroi.

Cette directive sera prochainement disponible sur le site de la Commune.

Domaines subventionnés



a) Les énergies renouvelables.

b) L'efficacité énergétique.

c) Le développement durable.

d) La mobilité durable.

Budget 2026



Budget de base 2026	52'000.00 CHF	
+ Solde budget 2025	30'000.00 CHF	
Budget disponible 2026	82'000.00 CHF	
A Energies renouvelables	17'300.00 CHF	21.10%
B Efficacité énergétique	13'000.00 CHF	15.85%
C Développement durable	23'000.00 CHF	28.05%
D Mobilité durable	28'700.00 CHF	35.00%

Energies renouvelables



Pose de gros ballons d'eau chaude avec fonction d'accumulateur de chaleur.

Subvention : 20% de la facture totale, inclus la pose ▪ Maximum CHF 1'000.00

Pose de vannes thermostatiques « intelligentes » programmables

Subvention : 50% de la facture totale, inclus la pose ▪ Maximum CHF 500.00

Pose de capteurs solaires thermiques

Subvention : 20% de la facture totale, inclus la pose ▪ Maximum CHF 1'000.00

Effacité énergétique



Audit énergétique CECB® Plus

Subvention : 50% de la facture après déduction de la subvention cantonale,
Maximum CHF 1'000.00

Développement durable



Remplacement de haies monospécifiques par l'aménagement de haies vives.

Subvention : CHF 45.00 par mètre linéaire ▪ Maximum CHF 500.00

Pose de murs en pierre sèche

Subvention : 50% de la facture totale, inclus la pose ▪ Maximum CHF 1'500.00

Plantation de vergers hautes tiges diversifiés

Subvention : 50% de la facture totale ▪ Maximum CHF 1'500.00

Création d'un plan d'eau

Subvention : 50% de la facture totale, inclus la pose ▪ Maximum CHF 1'500.00

Développement durable



Plantation d'arbres à développement majeur (en surcompensation des règlements communaux)

Subvention : 50% de la facture totale ▪ Maximum CHF 1'500.00

Perméabilisation des surfaces imperméables

Subvention : CHF 20.00 par m² ▪ maximum CHF 1'000.00

Récupérateur d'eau de pluie pour arrosage

Subvention : 20% de la facture ▪ Maximum CHF 500.00

Mobilité durable



Achat d'un vélo classique ou électrique à usage quotidien

Subvention : 20% de la facture ▪ Maximum CHF 400.00

Achat d'un vélo cargo

Subvention : 20% de la facture ▪ Maximum CHF 400.00

Achat d'une remorque à atteler à un vélo

Subvention : 50% de la facture ▪ Maximum CHF 150.00

Mobilité durable



Achat d'un abonnement général ou d'un abonnement Mobilis annuel ou Flexi (100 jours / année)

Subvention : 30% de la facture ▪ Maximum CHF 300.00

Achat d'un abonnement CFF demi-tarif

Subvention : 50% de la facture ▪ Maximum CHF 100.00

Carte journalière CFF dégriffée

Subvention : CHF 10.00

Calendrier



Les demandes de subventions sont valables à partir du 1^{er} janvier 2026

Pour les raisons de mise en place des processus de traitement et de suivi, l'annonce à la population se fera officiellement le 1^{er} février 2026 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Joyeuses Fêtes

